



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	31/07/12	Code réservé à l'administration	
Dossier complété	31/07/12	N° d'enregistrement	F0412 P0018
1. Intitulé du projet			
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire			
2.1 Personne physique	Prénom		
2.2 Personne morale	Dénomination ou raison sociale : SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : VALERIE LAUMOND (directeur)			
RCIS / SIRET	131718131916141415101013161	Forme juridique	SEY
Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01			
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet			
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique		
33 (a)	ZAC supérieure à 10 hectares de superficie.		
4. Caractéristiques générales du projet			
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.)			
4.1 Nature du projet	Dépichement de la tranche 2 de la ZAC Ecoparc des grandes Grisettes.		
4.2 Objectifs du projet	Ce dépichement est nécessaire afin de viabiliser la tranche 2 de la ZAC. Elle accueillera activités, artisanat et logements afin de redynamiser l'emploi.		
4.3 Déscrivez sommairement le projet	Le dépichement sera réalisé par abattage à l'automne. Il est nécessaire un diagnostic de l'INRAP (fin 2012). Ensuite, nous procéderons au déroulage.		
4.3.1 dans sa phase de réalisation			
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	Sans réel objet. La ZAC sera viabilisée.		

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(s) dossier(s) d'autorisation(s).

Archéologie préventive - défrichement (tranche 1 déjà autorisée)

4.4.2 Précisez ci pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli.

Autorisation de défrichement de la tranche 2

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (osette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie de la ZAC Ecoparc des Grandes Brotte	19 hectares
superficie défrichée en tranche 2	5,3 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse

Avenue de Verdun
88 100
Saint-Dié-des-Vosges

Coordonnées géographiques! Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°:	Long. 48° 17' 53" 15 Lat. 6° 55' 53" 35
Point de départ	Long. ° ' " Lat. ° ' "
Point d'arrivée	Long. ° ' " Lat. ° ' "
Communes traversées	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 23 mars 2007

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement conditionne la viabilisation de la 2^{nde} tranche de la ZAC et le diagnostic archéologique.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

bâtiement
réglement applicable : zone 1 AV du PLU

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

PLU de Saint-Dié-des-Vosges, approuvé le 16 décembre 2005

Si oui, intitulé et date d'approbation
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Cahier des charges de cession de terrain comprenant un Cahier des charges des prescriptions architecturales, urbanistiques et paysagères plus contraignant que le PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Dié-des-Vosges
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Zone de recul de la RN 58 au Sud de la ZAC.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Meunthe ; mais il n'affecte pas la zone du projet.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant.

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquerait-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entrainer des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les corridors écologiques sont conservés tels quels (ravines) au nombre de 3, afin de préserver les continuités écologiques existantes.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, militaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a eu néanmoins une importante réduction des espaces à viabiliser au stade du dossier de réalisation afin de réduire la consommation d'espaces forestiers.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact a été réalisée sur l'intégralité de la ZAC en 2009, le défrichement s'avère nécessaire dans le processus d'urbanisation de la ZAC, le défrichement de la trame 1 a fait l'objet d'une autorisation (annexe ci-joint).

Cette ZAC est la première de Lorraine à suivre la démarche AEU afin d'en limiter l'impact sur l'environnement. Nous conservons également une bonne part d'espaces naturels (cf.: cartes et photographies jointes).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

Etude d'impact de novembre 2009 portant sur l'intégralité de la ZAC

Vue aérienne couvrant le phare de la ZAC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

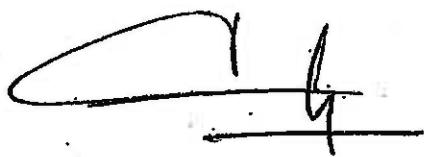
Folio

SAINT-DIE-DES-VOSGES

le

13/07/2012

Signature



S - E - V
Société d'Équipement Vosgienne
CAP 6 - 9 rue Maurice Jeandon
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
Tél. 03 29 42 14 14 - Fax 03 29 42 14 15

